



CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉPÔT

Les présentes conditions générales fixent les règles et usages en vigueur entre le dépositaire d'un article et le dépôt-vente BOUTCHOU NATURE, 30 ROUTE DE BORDEAUX, 37 170 CHAMBRAY-LES-TOURS. Tél : 02 47 72 10 62

Le dépôt-vente BOUTCHOU NATURE est ouvert le lundi de 14 h à 18 h30, et du mardi au samedi de 9h30 à 19h.

Les dépôts

Ils s'effectuent l'après-midi, sur rendez-vous.

BOUTCHOU NATURE prend en dépôt en règle générale les articles suivants :

- **les vêtements d'enfants de 0 à 6 ans, de futures mamans, de saison, sans défaut, sans tâche, sans bouton manquant, non troués ou déchirés, lavés et repassés.**
- **les jeux de société, jouets, déguisements, pour enfants, complets, désinfectés, en bon état de fonctionnement.**
- **les articles de puériculture lavés ou désinfectés, complets et en bon état de fonctionnement.**
- **les couches lavables, dégrassées et en bon état.**
- **les moyens de portage physiologique**

La saison d'été s'étend du 1er mars au 1er septembre. La saison d'hiver s'étend du 1er septembre au 1er mars. Les articles de sport d'hiver se vendent du 1er décembre au 28 février. Les articles hors saison ne seront pas acceptés.

Toute personne pouvant justifier de son identité peut déposer librement et gratuitement des articles. Le dépôt-vente BOUTCHOU NATURE se réserve le droit de refuser le dépôt proposé (éventuellement ultérieurement à la date du dépôt), notamment si les articles ne répondent pas à ses exigences de qualité, de sécurité ou de prix.

Le déposant donne mandat exclusif au dépôt-vente BOUTCHOU NATURE de vendre pour son compte le(s) article(s) énuméré(s) sur la fiche de dépôt pour une durée de trois mois. Le déposant s'interdit de retirer les articles mis en dépôt durant cette période.

Pour faciliter le dépôt, BOUTCHOU NATURE demande au déposant de remplir une liste détaillée (modèle, marque, couleur, taille) des articles, à l'aide de la fiche prévue à cet effet. Cette fiche sera remise au déposant sur demande, par e-mail ou en boutique. Elle devra être remplie préalablement au rendez-vous. BOUTCHOU NATURE limite le nombre d'articles par dépôt à 20 articles.

Le prix de vente de chaque article est fixé par la responsable du magasin. Vous êtes libre de l'accepter ou de le refuser. Quel que soit le prix de vente, la commission est de 50 % pour le déposant et de 50 % pour BOUTCHOU NATURE.

Le dépôt-vente ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dégradations de toute sorte qui pourraient être causées aux articles confiés, du fait de leur vétusté, de leur usure normale et de tout phénomène naturel inhérent à leur exposition (soleil, humidité, etc.).

Le dépôt-vente s'engage à contracter auprès de la compagnie de son choix, une assurance garantissant les risques responsabilité civile, vol, incendie à l'intérieur de son local. La couverture de ces risques ne pourra en aucun cas excéder le montant remboursé par ladite compagnie d'assurance.

Le paiement

A l'issue de la période de dépôt définie au contrat, le déposant dispose d'un mois pour récupérer les pièces non vendues. Les dépôts non repris seront automatiquement donnés à des associations après ce délai.

Le présentation du bon de dépôt est nécessaire pour toute opération de paiement ou de reprise.

En fonction du montant dû par BOUTCHOU NATURE, le règlement sera effectué en espèces ou par chèque.

En raison de contraintes comptables, le paiement des dépôts non réclamés à l'issue d'une période d'un an ne pourront plus être effectués.

Le déposant est tenu de prendre rendez-vous, pour permettre à la responsable du magasin de lui préparer son règlement et la restitution éventuelle des objets laissés en dépôt et non vendus.

Le déposant certifie sur l'honneur être propriétaire des articles déposés et assure l'entière responsabilité sur les contrefaçons et marques déposées. Le justificatif de dépôt fait preuve devant la loi de l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de dépôt.